

SECTION SPORTIVE DES POLICIERS D'ILE-DE-FRANCE

**Association loi 1901
Siège social :
19 rue Camille Saint-Saens
93700 DRANCY**

**Assemblée Générale constitutive de l'association
« Section Sportive des Policiers d'Ile-de-France du 10 juin 2004**

Présents : VERBRUGGHE Yannick, MARMET Christophe, DECOBEC Frédéric

Absent excusé : Monsieur Abdel SADI, Adjoint au Maire

La réunion a débuté à 20h10 et s'est terminée à 22h20. Tous les sujets du jour ont été abordés.

I – Allocution de bienvenue

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la création de l'Association « Section Sportive des Policiers d'Ile-de-France ». Cette création va permettre l'épanouissement physique, moral et intellectuel de ses membres par le développement de projets sportifs, culturels, par la pratique d'activités sportives.

II – Lecture des statuts de l'association

La lecture des statuts de l'association nous a été faite.

III – Adoption des statuts

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les statuts

IV – Election des membres du premier conseil d'administration

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les membres du conseil d'administration.
Election des membres du bureau

Le vote s'est fait à bulletin secret

- > Le Président : Yannick VERBRUGGHE (élu par 3 voix « pour »)
-> Le Secrétaire : Frédéric DECOBEC (élu par 3 voix « pour »)
-> Le trésorier : Christophe MARMET (élu par 3 voix « pour »)

V – Fixation du taux des cotisations

L'ensemble des cotisations proposées ont été adoptées à l'unanimité.

VI – Le règlement intérieur

Un règlement intérieur a été élaboré suite à la demande de la Préfecture. Il a été adopté à l'unanimité.

VII – Le programme d'activités

Le tennis est l'activité prépondérante mais d'autres activités comme le basket, le football pourront être développées.

Les entraînements de tennis s'effectuent sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Les projets sportifs seront mis en place en respectant les différentes réglementations sur la sécurité des personnes et des biens.

VIII – Questions diverses

- Quelles sont vos ressources financières ?

Nos ressources financières seront les cotisations de nos adhérents. Nous essaierons d'obtenir des subventions ainsi que des sponsors.

- Dans quelle banque sera ouvert le compte ?

Pour des raisons pratiques, il serait souhaitable que celle-ci soit à Bobigny pour le trésorier et qu'elle ait une agence à Saint-Pathus ou dans la proximité. Aucune démarche n'a été faite à ce jour.

Le président et le trésorier seront autorisés à signer les chèques.

La prochaine réunion de l'assemblée générale est fixée au 10 juillet 2004.

Le Président



Le Trésorier

